



2023 PARIS



Entretien avec le Professeur Stéphane Braconnier

*Président de l'université Paris-
Panthéon Assas*

1) L'Université Paris-Panthéon Assas soutient les événements de 2023 pour le 150e anniversaire de l'Association de droit international. Quelles sont les raisons de cet engagement ?

Dans ce numéro

Entretien avec
le Président Stéphane
Braconnier

Retour sur la conférence
inaugurale des 150 ans

Tableau des événements
du 150ème
anniversaire

.....

Trois raisons motivent l'engagement de l'Université Paris-Panthéon-Assas auprès de l'Association de droit international. La première raison est historique. Notre université est une grande université juridique, héritière de la Faculté de droit de l'Université de Paris. Elle jouit, à ce titre notamment, d'une reconnaissance et d'une visibilité particulières dans le domaine du droit. Il était donc essentiel, à mes yeux, que l'Université Paris-Panthéon-Assas soit présente, à une place à la hauteur de sa réputation, à cet événement. La deuxième raison est académique. Le droit international occupe, depuis des décennies, une place centrale dans la réflexion juridique. Il transcende de surcroît les cloisonnements disciplinaires puisqu'il associe, très fréquemment, des spécialistes de droit international privé et des spécialistes de droit international public. A ce titre, il préfigure souvent les grandes évolutions du droit interne. Une grande université juridique comme l'Université Paris-Panthéon-Assas doit être le réceptacle de ces réflexions et évolutions. La troisième raison est plus personnelle. Ce 150e anniversaire est organisé à Paris par l'une des plus éminentes collègues de l'Université, le Professeur Catherine Kessedjian. C'est donc tout naturellement, et avec beaucoup d'enthousiasme, que j'ai accepté sa proposition d'être partenaire de cette manifestation scientifique d'envergure mondiale.



2) Le droit international a pris une place importante voire prépondérante dans la profession juridique. Quelles sont les mesures que vous avez prises pour vous assurer que les étudiants de votre Université reçoivent la formation adéquate pour les préparer à la mobilité internationale ?

La dimension internationale de la formation des juristes est incontournable. L'Université Paris-Panthéon-Assas entretient, de longue date, des relations étroites avec de multiples universités étrangères, parmi les plus prestigieuses. Ce réseau permet des échanges de professeurs et de chercheurs, autour de rencontres scientifiques ou de séminaires. Il permet surtout à beaucoup de nos étudiants de profiter, pendant un ou deux semestres, d'un séjour d'études dans une université européenne, américaine ou asiatique. Nous accueillons également un nombre croissant d'étudiants étrangers qui enrichissent considérablement la culture juridique générale de nos étudiants. Nous avons, enfin, ces derniers mois, pris deux initiatives majeures pour renforcer la dimension internationale de l'Université. Nous avons d'abord créé 12 cours semestriels dispensés intégralement en langue anglaise et répartis dans les 4 premières années de droit. En outre, l'Université Paris-Panthéon-Assas va intégrer très prochainement une université européenne, l'Alliance 4EU+, qui regroupe de grandes universités européennes de recherche. C'est une étape majeure dans la consécration internationale de notre université, qui avait déjà, il y a plus de dix ans, fait preuve d'innovation en créant son premier campus délocalisé à Singapour.

3) Lors du Grenelle du Droit qui s'est déroulé le 6 janvier dans vos locaux, à votre invitation, il a été dit que le droit international, comme facteur de paix, était remis en cause. A votre avis, que devons-nous faire pour renforcer l'État de droit dans le monde ?

Cette question pose, plus généralement, celle du rapport de nos sociétés à la norme, à la règle juridique. Dans quelle mesure le droit est-il encore capable de contraindre, de faire naître des obligations suffisamment solides pour être dûment respectées ? Cela est vrai dans l'ordre juridique interne, mais également, et peut-être surtout, dans l'ordre juridique international. De ce point de vue, les crises récentes, en Ukraine notamment, nous rappellent combien le droit ne peut ni prévoir ni empêcher les conflits majeurs. Cependant, même s'il est incapable d'empêcher les guerres, le droit conserve cette capacité, précieuse, à en organiser les conséquences et à punir ceux qui en violent les règles. De ce point de vue, le droit international conserve une force motrice tout à fait inédite. La vraie difficulté réside, selon moi, dans la capacité qu'auront nos sociétés à empêcher que la fragilisation de la force contraignante du droit, dans les ordres juridiques nationaux, n'en vienne à éroder celle du droit international dans un ordre mondial résolument mouvant. C'est un enjeu de société majeur auquel les sociétés savantes, aux côtés des universités, doivent être particulièrement attentives.

RAPPORT DE LA CONFERENCE INAUGURALE CO-ORGANISEE AVEC ACTION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES

« Trois messages à retenir de la Conférence inaugurale 2023 » par Jelena Protic

MLaw, Assistante diplômée et doctorante à l'Université de Lausanne



Le 12 janvier dernier, de riches et fructueuses discussions sur le rôle des Parlements nationaux, régionaux ou même globaux et la légitimité du droit international ont captivé les participants à la Conférence inaugurale 2023 de l'ADI. Aux fins de la présente contribution, nous nous limitons à mettre en exergue trois points principaux émergeant des débats.

Dans un climat plein de défis pour le droit international, les Parlements présentent un potentiel de reconnexion de celui-ci avec les citoyennes et citoyens. Un sentiment généralisé de détachement de nombreuses personnes par rapport au droit international ne peut être nié. Une implication accrue des Parlements dans l'élaboration du droit international tant au niveau national qu'international permettrait de le rendre plus ouvert, plus transparent et dès lors, plus légitime. Cependant, ce potentiel parlementaire d'accroître la légitimité du droit international rencontre deux défis majeurs. Premièrement, une faible crédibilité des Parlements auprès de la population dans de nombreux pays ne saurait être ignorée. Secondement, un manque d'expertise en matière de droit international de certains parlementaires occasionne l'absence d'engagements de leur part dans ce domaine. Toutefois, ces connaissances insuffisantes pourraient être améliorées par un accès régulier aux informations pertinentes ou par la mise à disposition de formations. Nonobstant, les Parlements jouent un rôle absolument central en permettant de rendre le droit international plus accessible à un large public qui se soucie réellement de ces enjeux.

Les Parlements peuvent être concernés par les deux facettes de la légitimité, à savoir la légitimité « input » et la légitimité « output ». La première comprend la présence parlementaire à la création du droit international, la possibilité d'influencer le résultat ainsi que la surveillance de sa mise en œuvre. Les questionnements fondamentaux sur la légitimité « input » se rapportent principalement à l'adéquation de la forme et à l'optimum temporel de l'association parlementaire. Il est considéré que les Parlements ne peuvent contribuer de façon véritablement effective que durant la phase des négociations. La seconde facette, quant à elle, sous-entend une action internationale en faveur de la promotion du droit de la part du pouvoir législatif lorsque son homologue exécutif ne peut ou ne doit pas agir dans des situations politiques délicates.

Enfin, la pertinence de la participation des Parlements dans le domaine du droit souple international ne doit pas être négligée. Le concept de droit souple a fortement évolué et ne constitue plus uniquement une étape intermédiaire avant la conclusion d'un traité. Les normes non-contraignantes sont devenues aujourd'hui la manière principale de régler certains aspects du droit international, notamment en ce qui concerne le droit international bancaire, financier et monétaire. En outre, leur caractère « souple » ou « non-contraignant » continue d'être remis en question. Les parlementaires devraient donc avoir leur mot à dire également en matière de droit souple international non seulement du fait de la place que celui-ci prend dans la gouvernance mondiale du 21^{ème} siècle, mais aussi en considération du principe de bonne foi dans les relations entre les organes de l'État.

PROGRAMME DES WEBINAIRES

Le tableau ci-dessous tente de donner une vue synthétique de tous les évènements que nous organisons en 2023. Vous pouvez également consulter si nécessaire la page des webinaires et de l'événement sur notre site.

<https://www.ilaparis2023.org/webinaires/>

<https://www.ilaparis2023.org/paris-2023-evenement-hybride/>

PROGRAMME DE ÉVÈNEMENTS DU 150ÈME ANNIVERSAIRE NB:VEUILLEZ NOTER QUE LES HORAIRES SONT CET		
JANVIER	FÉVRIER	MARS
12/01 - 13H-16H30 VERS UNE PLUS GRANDE LÉGITIMITÉ DU DROIT INTERNATIONAL LE RÔLE DES PARLEMENTS	01/02 - 12H-15H ANTROPOCÈNE	07/03 - 13H-16H GOUVERNANCE MONDIALE
24/01 - 14H-17H L'ÉNERGIE	14/02 - 14H-17H LES ODD AU-DELÀ DE 2030	16/03 - 14H-17H ALIMENTATION AGRICULTURE
AVRIL	MAI	JUIN
03/04 - 14H-17H LES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX	04/05 - (HORAIRE À CONFIRMER) LA SANTÉ	18-19-20 JUIN SYMPOSIUM (ÉVÈNEMENT HYBRIDE)
20/04 - 14H-17H ENTREPRISE ET DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE	16/05 - 14H-17H LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	
25/04 - 14H-17H L'OCCÉAN	23/05 - 14H-17H LES DÉFIS DU NUMÉRIQUE POUR LE DROIT INTERNATIONAL 31/05 - 14H-17H LE RÉGLEMENT DES DIFFÉRENDS	
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
05/07 - 14H-17H L'ÉTAT CIVIL	24/08 - 14H-17H LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	04/09 - (HORAIRE À CONFIRMER) L'ESPACE EXTRA- ATMOSPHÉRIQUE
12/07 - 14H-17H L'AVENIR DU DROIT DU TRAVAIL		12/09- 14H-17H CRIMES DE MASSE ET IMPUNITÉ
		14/09 - 14H-17H LES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE
		25/09 - 14H-17H LE DROIT AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'ÉTAT DE DROIT
OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
19/10 - 14H-17H LES MIGRATIONS	02/11 - (HORAIRE À CONFIRMER) LA FINANCE INTERNATIONALE	14/12 JOURNÉE DE CLÔTURE
	14/11 - 14H-17H LA FISCALITÉ	
	21/11 - 14H-17H LE PATRIMOINE CULTUREL	

Les webinaires feront l'objet d'un enregistrement et pourront être écoutés en *replay* durant toute l'année 2023.

<https://www.ilaparis2023.org/>

La lettre d'information ADI/ILA 2023 n°13 sera publiée fin février ou début mars 2023.